

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 242

présenté par
M. Lesage

ARTICLE 16

I. – À l'alinéa 2, après le mot :

« aquatiques »,

insérer les mots :

« et les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » ».

II. – À l'alinéa 3, après le mot :

« aquatiques »,

insérer les mots :

« , les mots : « l'Office national de la chasse et de la faune sauvage » ».

III. – Après l'alinéa 18, insérer les onze alinéas suivants :

« 13° *bis* La section 2 du chapitre I^{er} du titre II du livre IV est abrogée ;« 13° *ter* Au deuxième alinéa de l'article L. 423-2, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par deux fois par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;« 13° *quater* À la fin du premier alinéa et, par deux fois, au troisième alinéa de l'article L. 423-4, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *quinquies* À la dernière phrase du premier alinéa et au deuxième alinéa de l'article L. 423-5, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *sexies* Aux premier et dernier alinéas de l'article L. 423-6, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *septies* À la fin de l'article L. 423-9, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *octies* À la deuxième phrase du dernier alinéa de l'article L. 423-11, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *nonies* Aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 423-18, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *decies* À l'article L. 423-27, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *undecies* Au premier alinéa de l'article L. 425-14, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 13° *duodecies* Au deuxième alinéa de l'article L. 426-5, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ; »

IV. – Substituer à l'alinéa 20 les trois alinéas suivants :

« II. – Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

« 1° À l'article L. 214-20, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Agence française pour la biodiversité » ;

« 2° Aux 8° du I et au II de l'article L. 942-1, les mots : « Office national de l'eau et des milieux aquatiques » et les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par deux fois par les mots : « Agence française pour la biodiversité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence par rapport à l'amendement n°9 relatif à l'intégration de l'ONCFS dans l'Agence française pour la biodiversité.